



Ordonnance de télécom CRTC 2016-28

Version PDF

Références : 2016-5 et 2016-16

Ottawa, le 27 janvier 2016

Diverses compagnies – Approbation définitive des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Norouestel Inc.	936	10 décembre 2015
Société TELUS Communications	502 (TCI)	3 décembre 2015

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale